

**19-03.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES**

Madame Jocelynn Meadows; messieurs François Dornier (président), Raymond Lacroix, Robin Lavoie et Michel Pineault.

Était absent : monsieur Mario Ross.

Étaient également présents : madame Lyne Beaulieu et monsieur Stéphane Bergeron (secrétaire).

Monsieur François Dornier souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

**19-03.02 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences
- .02 – Lecture et adoption de l'ordre du jour
- .03 – Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> (19-02) réunion de l'année 2019 du comité exécutif
- .04 – Cégep / Mise à niveau de composantes du système de détection et d'alarme-incendie du Cégep de Rimouski / Choix d'une entreprise pour la fourniture et l'installation du matériel requis : adoption
- .05 – Création d'un poste de gestionnaire administrative ou administratif aux Projets et infrastructures : adoption
- .06 – Abolition du poste de gestionnaire administratif au Service des technologies de l'information : adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est proposé.

**19-03.03 – PROCÈS-VERBAL DE LA 2<sup>E</sup> (19-02) RÉUNION DE L'ANNÉE 2019 DU COMITÉ EXÉCUTIF**

a) Adoption

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la 2<sup>e</sup> (19-02) assemblée soit adopté tel qu'il est proposé.

b) Suites

Il n'y a pas de suites à donner.

**19-03.04 – CÉGEP / MISE À NIVEAU DE COMPOSANTES DU SYSTÈME DE DÉTECTION ET D'ALARME-INCENDIE DU CÉGEP DE RIMOUSKI / CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MATÉRIEL REQUIS : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

Une mise à niveau de certaines composantes du système de détection et d'alarme-incendie du Cégep de Rimouski s'avère nécessaire étant donné la désuétude de ces dernières. Les panneaux de commande actuels utilisent une technologie qui date du début des années 90. Ils ne répondent donc plus aux exigences des normes présentement applicables dans le domaine. De plus, le fabricant (Honeywell Itée) a interrompu en 2012 le support sur les panneaux en question et les derniers techniciens de l'entreprise possédant encore l'expertise pour en assurer le service ont récemment annoncé leur retraite.

Une mise à jour logicielle est également requise sur la partie « software » du système précité, la plus récente ayant été réalisée durant l'été 2011. Étant donné l'évolution technique des composantes retrouvées dans les systèmes dont il est ici question et l'âge du système d'exploitation utilisé pour piloter le tout (Windows Serveur 2003 R2), l'exercice de mise à jour sous-entend la fourniture et l'installation d'un nouveau serveur informatique, dédié à cet effet.

La décision de conclure un contrat de gré à gré avec le fournisseur du système actuel (Honeywell Itée) permet de conserver les équipements de détection, les stations manuelles et les relais de commande existants. Cette alternative représente une économie estimée à la moitié du coût probable d'un appel d'offres public qui, pour des raisons d'incompatibilité d'homologation entre les divers fournisseurs potentiels, nécessiterait la spécification du remplacement complet de tous les éléments du système (incluant celui des composantes actuellement conservées) afin d'ouvrir le marché à tous. L'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., C-65.1)* autorise d'ailleurs le Collège à procéder ainsi lors de pareille situation.

De façon succincte, les travaux requis se résument à la réalisation des interventions suivantes :

Pavillons A, B, C, D, E, F, G, H et J (Migration des huit (8) panneaux FS90 existants vers la plateforme XLS3000 de Honeywell) :

- Fourniture et installation de sept (7) ensembles de migration, spécialement conçus, comprenant des plaques de montage et de nouvelles portes munies de serrures permettant de conserver les cabinets existants (pour les pavillons D et E, le Cégep dispose déjà d'un panneau XLS3000 pour l'audio dans lequel seront migrées différentes boucles de contrôle);
- Programmation et migration vers la nouvelle plateforme XLS3000 de chacun des points d'alarme (près de 2000) actuellement raccordés aux huit (8) panneaux FS90 du Cégep;
- Modification et implantation des graphiques dans la centralisation EBI;
- Inspection selon la norme ULC-S537 pour chacun des panneaux;
- Mise en service et formation;
- Transport, hébergement et frais connexes.

Locaux D-140 et D-154A (poste de garde de l'entrée principale et salle des serveurs informatiques / Modernisation du serveur informatique dédié au système et de son interface) :

- Mise à niveau de la licence EBI existante (R410) vers la version la plus récente (R500);
- Fourniture, programmation et mise en service d'un nouveau serveur certifié ULC fonctionnant sous Windows Server 2012;
- Fourniture, programmation et mise en service d'une nouvelle station EBI;
- Transfert des données de la centralisation existante vers la nouvelle station;
- Mise en service et formation sur place.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont initialement été estimés à 254 094,75 \$ (toutes taxes incluses).

À la suite de discussions pour raffiner la portée du mandat, la compagnie *Honeywell Itée* a déposé une soumission d'une somme de 244 747,28 \$ (toutes taxes incluses) pour la réalisation des travaux. Cette somme serait payée à partir de l'enveloppe d'immobilisation normalisée du budget d'investissement 2018-2019 du Collège de Rimouski.

En complément d'information, madame Beaulieu explique les raisons pour lesquelles il a été décidé de procéder de gré à gré, notamment parce que cette façon de procéder permettra de prolonger la durée de vie des équipements existants. Un membre ajoute que, sur le plan des équipements informatiques, il s'agirait aussi de la solution la plus indiquée. Un autre membre précise que le nombre de joueurs, dans l'industrie de la protection contre les incendies, est relativement limité, faisant en sorte que le Collège de Rimouski est, en quelque sorte, « captif » du système déjà en place.

Monsieur Raymond Lacroix demande un complément d'information sur certains aspects. Afin de répondre à cette demande d'information, l'adoption dudit projet de résolution est donc reportée.

#### 19-03.05 – CRÉATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU ADMINISTRATIF AUX PROJETS ET INFRASTRUCTURES : *ADOPTION*

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, présente le point.

En 2016, le Collège de Rimouski procédait à la réorganisation du Service de l'équipement et de l'approvisionnement et partageait les responsabilités liées à l'entretien et aux projets sous deux coordinations. Plus précisément, le Collège regroupait sous une coordination les responsabilités liées à l'approvisionnement et à l'entretien de l'ensemble des terrains et bâtiments du Collège et sous

l'autre la gestion des projets d'infrastructures et la reddition de comptes aux différents ministères et organismes.

En mars 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) auditait le Collège de Rimouski et formulait des recommandations au regard des processus de la gestion contractuelle, des outils de suivis informatisés notamment pour le déficit d'entretien des bâtiments, de l'entretien préventif et la gestion des projets de réfection et de rénovation. Un plan d'action a été élaboré et le Collège s'est engagé à rendre compte au VGQ de la mise en œuvre de ses recommandations sur une période de trois ans.

Au cours des dernières années, le nombre de projets de réfection et de rénovation a augmenté de façon importante et cette tendance devrait s'accroître dans les prochaines années. Les obligations à rencontrer du VGQ et les demandes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour le suivi du déficit d'entretien incitent le Collège à recommander l'engagement d'une nouvelle gestionnaire administrative ou d'un nouveau gestionnaire administratif. Sous la responsabilité du coordonnateur des Projets et infrastructures, la nouvelle ou le nouveau gestionnaire aura comme responsabilité le suivi des projets, l'implantation et la mise à jour des systèmes d'information pour la reddition de comptes. Enfin, plusieurs départs à la retraite sont à prévoir dans l'équipe de gestion responsable des bâtiments, ce qui pourrait permettre d'assurer une relève dans cette unité.

Madame Beaulieu précise, en complément d'information, qu'on anticipe un départ à la retraite, ce qui, dans une perspective de transfert d'expertise, s'ajoute aux arguments en faveur de la création de ce nouveau poste de gestionnaire administratif. Monsieur François Dornier précise que ce poste serait financé à même le fonds d'investissement. Avec les importants projets d'infrastructures en perspective, il s'agit d'une décision qui s'avère incontournable.

CONSIDÉRANT les obligations du Collège de Rimouski en matière de reddition de comptes auprès des ministères et organismes gouvernementaux;

CONSIDÉRANT le plan d'action déposé au VGQ et les obligations qui en découlent;

CONSIDÉRANT l'augmentation des projets de réfection sur les différents bâtiments au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de Rimouski d'assurer une relève de gestionnaires à la suite des départs anticipés à la retraite;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction lors de la réunion du 11 mars 2019 (CD 19-05.15);

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de l'Association locale de cadres du Collège de Rimouski, comme prévu à l'article 5.1 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-04 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT que la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-07 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 6.1.3 que « La création des postes de direction est la responsabilité du conseil d'administration. La création d'un poste de cadre régulier d'un autre niveau de gestion est la responsabilité du comité exécutif. »;

Il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste de gestionnaire administrative ou administratif aux Projets et infrastructures.

**19-03.06 – ABOLITION DU POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF AU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : ADOPTION**

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Ressources financières, matérielles et informationnelles, et monsieur François Dornier, directeur général, présentent le point.

Monsieur Germain Martel, qui occupait le poste de gestionnaire administratif au Service des technologies de l'information, a pris sa retraite le 31 août 2018.

Le collège a revu son modèle de service à l'informatique. Ainsi, le Service des technologies de l'information a confié à une technicienne en informatique la responsabilité de recevoir et de soumettre les demandes de service aux personnes responsables. D'autres techniciens informatiques se sont vu confier des responsabilités supplémentaires et ont été affectés classe principale.

Au terme de cette réorganisation, le coordonnateur a récupéré les tâches de gestion du personnel pour l'ensemble des équipes. Le modèle de travail mis en place favorise la gestion de projets, la responsabilisation des membres de l'équipe, le travail collaboratif et le travail d'équipe.

Le comité de direction, lors de la réunion du 27 août 2018 (CD 18-10.04), recommandait donc l'abolition de ce poste.

En complément d'information, monsieur Dornier précise qu'en vertu de la pratique selon laquelle le nombre de cadres doit demeurer stable, la création du poste de secrétaire général requérait l'abolition d'un poste de cadre. Compte tenu de la réorganisation du travail au Service des technologies de l'information et du départ à la retraite de Germain Martel, qui ne fut pas remplacé, on procède donc à l'abolition de ce poste.

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Germain Martel au 31 août 2018;

CONSIDÉRANT la révision du modèle de service informatique et la réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction (CD 18-10.04);

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'Association locale des cadres le 18 mars 2019;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'abolition du poste de gestionnaire administratif au Service des technologies de l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Raymond Lacroix, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 8 h 36.

---

président

---

secrétaire